

Filière Pêche : situation au 19/03/2020

Constat d'une situation très dégradées mais variable d'un port à l'autre

- ✓ Les fermetures successives des restaurations collectives puis des restaurants, la fermeture des frontières et des marchés italien et espagnol ont « planté » le marché français.
- ✓ Alors que les navires étaient tous partis en mer après être restés au port en raison des intempéries, leurs pêches ont été invendues ou mal vendues.
- ✓ Le marché est très déprimé avec de nombreux invendus dès la fin de la semaine dernière et effondrement des prix confirmé depuis le début de la semaine.
- ✓ Les OP ont été confrontées à des invendus massifs et leurs trésoreries ont été très engagées si bien que la plupart ont annoncé ne plus être en capacité de soutenir les prix.
- ✓ Les mareyeurs sont à 50% de leurs activités avec une visibilité difficile sur commandes dans les jours à venir.
- ✓ Les criées pour la plupart restent ouvertes mais certaines commencent à fermer en raison de la gestion de leur personnel au regard du droit de retrait.
- ✓ La fermeture des marchés handicape toutefois la poissonnerie traditionnelle.
- ✓ Face à la chute de la rentabilité des navires, les décisions des armateurs et chefs d'entreprises sont compliquées (arrêt/poursuite ?) d'autant que la relève des équipages dont certains étrangers (franco espagnol ou pêcheur thonière océan indien et ouest Afrique) va se compliquer.
- ✓ L'aquaculture, avec la fermeture des frontières, rencontre de très grandes difficultés car c'est la période de l'exportation des alevins vers les fermes aquacoles étrangères.
- ✓ La pêche en eau douce, avec la fermeture des restaurants et des marchés, est en arrêt total.

Tout le monde a convenu de la nécessité de maintenir la filière pour apporter du poisson frais aux consommateurs français

- ✓ La GMS et la poissonnerie traditionnelle se sont engagées au maintien de leurs rayons dans la mesure de leurs approvisionnements.
- ✓ Pour la GMS, même si une volonté d'accroître le « libre-service » a été exprimée, la consigne nationale est au maintien des rayons traditionnels pour commercialiser au mieux le poisson des producteurs.
- ✓ Certaines enseignes de la GMS se sont engagées à acheter pour la semaine prochaine avec des prix de référence de la même période que l'année dernière.
- ✓ Les transporteurs « marée » ont assuré qu'ils maintenaient la logistique même si les petits colis ne seraient pas ramassés sur certaines tournées de collectes.

- ✓ Le déplacement des populations notamment de la région Ile-de-France vers le littoral est aussi à prendre en compte notamment pour l'organisation de circuits plus courts (navires-poissonneries de détail).
- ✓ Le secteur du mareyage est très fortement impacté avec le maintien de ses équipes malgré des tonnages en diminution et pour certains dans certaines régions de s'adapter à la préférence « barquette » mais des solutions sont en cours.

Sur cette organisation nouvelle de crise, des solutions doivent être impérativement envisagées pour organiser la rotation de navires, l'ouverture des criées, le travail des mareyeurs et la distribution par routage vers les poissonneries traditionnelles et GMS. Ces solutions ne seront toutefois confortées que sous réserve d'un certain nombre de réponses rapides et appropriées de l'Etat et de l'Union Européenne.

La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) a déjà apporté des réponses : report de charges, crédit bancaire, aide à trésorerie, aide au stockage, chômage partiel, fonds de solidarité, ... Mais elles ne sont pas toutes satisfaisantes vu l'ampleur de la crise et sa durée probable (la période de confinement pourrait être de 45 jours).

Si la Commission européenne dès vendredi a pris des mesures, elles ne sont pas adaptées en l'état au secteur de la pêche. La mise en place de fonds de mutualisation via le FEAMP n'est pas opérationnelle d'autant que la France, tout comme d'autres pays, n'ont pas ouvert cette mesure.

Voilà pourquoi le CNPMM et les autres structures professionnelles ont sollicité la Commission européenne (avec copie au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) dans une lettre conjointe envoyée vendredi dernier :

« Ainsi, en priorité, nous demandons que le mécanisme des arrêts temporaires prévus à l'article 33 du règlement « FEAMP » (UE) n°508/2014 puissent être étendu au cas des crises sanitaires majeures, et ce pour tous les navires européens. Le FEAMP devrait aussi être amendé de manière à réintégrer les dispositifs d'aides au stockage (article 67 du FEAMP accompagné par l'ex article 31 du règlement OCM n°1379/2013), en adaptant les mécanismes à la situation particulière des marchés. Par ailleurs, afin de pouvoir envisager des aides aux entreprises adaptées, les aides dites « de minimis » devraient être temporairement déplafonnées. A cette fin nous suggérons que le règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission soit modifié en ce sens. »

La DPMA a aussi demandé à la Commission européenne la possibilité d'utiliser la mesure dite « Arrêts Temporaires » du FEAMP dans le cadre de la crise sanitaire. Les gouvernements espagnols et irlandais ont relayé cette demande.

La réponse de la Commission européenne est attendue dans les prochains jours mais selon de premières informations, de bonnes nouvelles vont être annoncées.

En conclusion de toutes ces réunions, il est urgent ensemble de trouver rapidement une organisation qui permette le maintien d'un niveau des débarquements de navire afin d'approvisionner le marché régulièrement.